



DES AUTOTESTS GRATUITS POUR LES FAMILLES

ANALYSE DES SITUATIONS DANS LES PAYS
VOISINS

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Janvier 2022

la ligue
des familles
citoyenparent

Résumé

Depuis le Comité de concertation (CODECO) du 3 décembre 2021, les parents sont invités à réaliser une fois par semaine un autotest sur leurs enfants. Depuis le CODECO du 22 décembre 2021, l'utilisation d'autotest avant de voir sa famille ou ses amis est étendue à toute la société dans le contexte des fêtes de fin d'année.

À l'occasion de la rentrée de janvier, les Ministres de la Santé et de l'Education ont insisté sur l'intérêt de réaliser un autotest par semaine pour chaque enfant, à réaliser à domicile. L'objectif est évidemment de limiter les fermetures des classes et les absences des élèves et du personnel enseignant en mettant la priorité sur un dépistage plus systématique. Pour que cette mesure porte ses fruits, il importe également de créer les conditions pour que les familles puissent suivre ces recommandations.

Il est premièrement indispensable de donner aux familles les moyens de suivre les recommandations sanitaires. La Ligue des familles demande donc aux gouvernements de se donner les moyens de leur politique et de mettre à disposition gratuitement un autotest par semaine pour chaque élève.

Cette politique semble tout à fait réaliste au vu de ce qui est d'ores et déjà entrepris dans les pays proches du nôtre. Il est manifeste qu'en comparaison avec les autres pays d'Europe, la Belgique est en retard sur l'utilisation des autotests et leur mise à disposition gratuite.

Il est deuxièmement fondamental de mener une réflexion quant au type d'autotests à recommander, comme cela a été fait dans d'autres pays également, afin d'éviter les désagréments pour les enfants et permettre le respect de ce protocole.

Table des matières

Résumé	2
A. Les pouvoirs publics invitent à utiliser davantage d'autotests	4
1. Des tests rapides et faciles à utiliser	4
2. ... mais qui coûtent trop cher	4
B. Une politique déjà mise en œuvre ailleurs en Europe.....	6
1. Communauté germanophone.....	6
2. France.....	6
3. Allemagne	6
4. Autriche.....	7
5. Suisse	8
C. La Ligue des familles demande la gratuité des autotests	9

A. Les pouvoirs publics invitent à utiliser davantage d'autotests

Depuis le CODECO du 3 décembre 2021, les parents sont invités à réaliser une fois par semaine un autotest sur leurs enfants¹. Depuis le CODECO du 22 décembre 2021², l'utilisation d'autotest avant de voir sa famille ou ses amis est étendue à toute la société dans le contexte des fêtes de fin d'année.

À l'occasion de la rentrée de janvier, les Ministres de la Santé et de l'Éducation ont insisté sur l'intérêt de réaliser un autotest par semaine pour chaque enfant, à domicile³. L'objectif est évidemment de limiter les fermetures des classes et les absences des élèves et du personnel enseignants en mettant la priorité sur un dépistage plus systématique. Pour que cette mesure porte ses fruits, il importe également de créer les conditions pour que les familles puissent suivre ces recommandations.

Plus récemment, l'adaptation des stratégies de dépistage et quarantaine a également renforcé l'utilisation des autotests. A l'heure d'écrire cette analyse, si, par exemple, un parent d'un enfant de moins de 12 ans devait attraper le covid, cet enfant devrait rester préventivement en quarantaine pour 10 jours. Pour mettre fin à celle-ci, il faut effectuer chaque jour un autotest, et que celui-ci soit négatif, entre ce 7ème jour et le 10ème jour inclus. Cela signifie donc payer 4 autotests.

1. Des tests rapides et faciles à utiliser ...

Une utilisation généralisée des autotests (ou tests antigéniques rapides) présente des avantages certains. Ils fournissent un résultat rapide (- de 30 min) et permettent « d'identifier les individus très contagieux »⁴ même s'ils disposent d'une sensibilité plus faible que les classiques tests PCR.

Si les tests nasaux à répétition sont invasifs pour les enfants et les tests salivaires disponibles actuellement en Belgique ne sont pas toujours praticables auprès des plus jeunes (qui ne parviennent pas à cracher), il est intéressant de noter l'apparition en Allemagne et en Autriche de « **sucettes PCR** ». L'idée consiste à prélever un échantillon de salive à l'enfant, qui suce un goupillon entouré de glucose pendant une période de trente secondes à deux minutes.⁵ Ce système n'est pas actuellement disponible en Belgique.⁶

2. ... mais qui coûtent trop cher

Or les autotests ont un coût de 6,5 euros actuellement en pharmacie. Ainsi, pour une famille de deux enfants, le coût d'un test par semaine revient à 52 euros le mois. C'est un coût conséquent que toutes les familles ne sont pas en mesure de supporter. Ainsi, il est dès lors peu probable que cette recommandation soit suivie d'effet concret et impactant si ce coût reste à charge des familles. De même, une sortie de quarantaine coûte aujourd'hui 26 euros. Le risque d'attraper un virus tel que le covid est un risque collectif, dont la prise en charge devrait échoir à la sécurité sociale, comme pour l'ensemble des risques sociaux/collectifs. Or, aujourd'hui c'est à la responsabilité et le portefeuille individuel qui en souffre les conséquences.

¹ <https://www.premier.be/fr/passons-lhiver-en-securite-ensemble>

² <https://www.premier.be/fr/le-comite-de-concertation-fait-le-point-sur-omicron-les-mesures-en-vigueur-restent-d-application>

³ Communiqué de presse de la Conférence interministérielle (CIM) Santé publique, élargie aux ministres de l'Éducation, du 5 janvier 2022 : <https://www.health.belgium.be/fr/news/cim-sante-publique-23>

⁴ André E. et al., Utilisation des tests antigènes rapides pour le dépistage sur le lieu de travail, Sciensano, Avis du 23/03/2021

⁵ Le Monde, https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/12/09/en-allemande-et-en-autriche-les-enfants-testes-deux-a-trois-fois-par-semaine_6105343_3244.html

France INFO, https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-club-des-correspondants/por-sucettes-captures-en-classes-groupes-bulles-l-ecole-a-l-epreuve-du-covid-19-en-autriche-en-suisse-et-en-espagne_4386451.html

⁶ Agence Fédérale des médicaments et des produits de santé,

https://www.afmps.be/fr/humain/produits_de_sante/dispositifs_medicaux/covid_19/tests

Des autotests gratuits pour les familles
Analyse des situations dans les pays voisins

Même pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) qui ont déjà droit à des tests à 1€, ce coût reste dissuasif. Pour ces familles les plus précarisées, qui nous indiquent déjà devoir choisir entre payer les coûts scolaires et remplir le frigo, il est difficilement concevable de consacrer 8 euros par mois à un dépistage systématique. Il faut bien se rendre compte que ces familles ne vont pas renoncer à des repas pour faire des autotests à leurs enfants. De plus, de nombreuses familles ont un revenu à peine supérieur aux plafonds et ne sont pourtant simplement pas en mesure de payer le prix plein.

De même, aujourd'hui le « droit de tirage » des autotests au prix BIM est limité à 4 sur une période de 14 jours calendrier. Or, si on imagine 1 test en début de semaine avant d'aller à l'école, puis 4 autotests pour sortir de quarantaine au 7^e jour, on dépasse rapidement la limite fixée par les pouvoirs publics. Celle-ci devrait donc également être revue à la hausse.

B. Une politique déjà mise en œuvre ailleurs en Europe

Autour de la Belgique, de nombreux pays proposent déjà une politique de dépistage systématique impliquant des autotests distribués gratuitement aux élèves. Tout n'y est certainement pas bon à prendre pour autant, certains protocoles étant particulièrement lourds et difficiles à supporter pour les élèves et leurs familles. Mais du point de vue de l'accès financier aux autotests, la Belgique accuse sans nul doute un important retard par rapport aux pays proches.

1. Communauté germanophone

En réalité, pas besoin de passer d'autre frontière que la linguistique pour constater qu'il est possible pour les autorités publiques de mettre en œuvre une politique de gratuité des autotests. Depuis janvier et jusqu'aux vacances de carnaval, le gouvernement de la Communauté germanophone met chaque semaine un autotest gratuit à la disposition de tous les élèves et membres du personnel de l'enseignement. Ces tests gratuits sont également mis à la disposition des écoles et des structures d'accueil de la petite enfance pour les enfants de maternelle ou pour les enfants de moins de trois ans, si les parents souhaitent également les tester.

2. France

Chez nos voisins d'outre-Quévrain, tous les élèves de 6^{ème} (première année de secondaire) ainsi que ceux des autres niveaux du collège (secondaire inférieur) qui en font la demande reçoivent des autotests gratuitement. Les élèves sont invités à se tester une ou deux fois par semaine à leur domicile, sous la responsabilité des parents.

Pour prévenir plus efficacement les contaminations au sein des lycées, des séances collectives d'autotest sont organisées pour les lycéens toutes les semaines. Avant de réaliser son premier test, l'enfant est préalablement formé à la réalisation du prélèvement, au fonctionnement des tests et à la lecture du résultat.

La réalisation de ces autotests au lycée (secondaire supérieur) est fortement recommandée, car l'efficacité du dépistage augmente avec le nombre de personnes qui s'autotestent régulièrement. Toutefois, ce n'est pas une obligation et aucun test ne sera pratiqué si les parents, ou l'enfant s'il est majeur, ne donne(nt) pas leur/son consentement par écrit.⁷

En ce qui concerne l'enseignement fondamental, la politique est celle des tests réactifs. Dans le cas où un élève d'une classe est identifié comme cas contact, il doit effectuer un autotest le jour même, un second à J+2 et un troisième à J+4. Si le premier test est négatif, une simple attestation sur l'honneur suffit pour un retour en cours. Ces trois autotests sont gratuits, grâce à une attestation délivrée par l'école et sont distribués en pharmacie uniquement. Une évaluation de ce dispositif a été menée entre le 11 octobre et le 26 novembre 2021, a été jugée concluante et a permis l'élargissement du dispositif à l'ensemble du territoire.⁸

Il faut toutefois noter que ces tests sont nombreux et peuvent être ressentis comme invasifs par les élèves et leurs parents. La récente décision de ne plus effectuer que des tests par prélèvement nasopharyngé au détriment des tests salivaires est d'ailleurs à déplorer de ce point de vue.⁹

3. Allemagne

En Allemagne, les tests antigéniques ont longtemps été gratuits pour l'ensemble de la population. En août 2021, l'autorité fédérale, en concertation avec les régions (*Länder*) a décidé de mettre fin à cette gratuité à partir du

⁷ <https://www.education.gouv.fr/covid19-des-depistages-par-autotest-dans-les-lycees-323336>

⁸ <https://www.education.gouv.fr/bilan-de-l-experimentation-du-depistage-reactif-covid-19-dans-les-ecoles-maternelles-et-elementaires-326569>

⁹ <https://www.lefigaro.fr/sciences/covid-19-a-l-ecole-ou-sont-passees-les-tests-salivaires-20220112>

mois d'octobre pour pousser la population à se vacciner.¹⁰ Pourtant, dès le début du mois de novembre, devant la reprise de l'épidémie, le gouvernement fait marche arrière et réintroduit le système des "tests citoyens". Toute personne a droit à un test rapide effectué par du personnel spécialisé au moins une fois par semaine, quel que soit son statut vaccinal ou de guérison.¹¹

L'enseignement est une compétence des *länder*. Si chacune dispose d'une forte autonomie pour décider des politiques d'enseignement, une concertation nationale est organisée pour assurer des règles similaires de prévention face au covid 19. Nous présenterons ici ce qui est mis en place par la Bavière (*Bayern*).

Systématiquement et 3 fois par semaine, les enseignants bavarois, les autres membres du personnel scolaire et les élèves à partir de la 5^{ème} année sont testés à l'aide d'autotests. En règle générale, les autotests sont réalisés en salle de classe immédiatement au début du jour de cours correspondant. Les enseignants discutent de la réalisation des tests avec les élèves et leur donnent des instructions orales. Les élèves effectuent eux-mêmes le test.

Les élèves ne peuvent participer aux cours en présentiel que s'ils ont un test Covid-19 négatif récent. Cela s'applique également aux élèves vaccinés (y compris les élèves "boostés") ou guéris.

Pour obtenir ce résultat négatif, plusieurs possibilités :

- un autotest réalisé sous surveillance à l'école
- un test PCR ou un test utilisant d'autres méthodes de la technique d'amplification des acides nucléiques (datant de 48 heures au maximum)
- un test antigène POC (datant de 24 heures au maximum), réalisé dans chaque cas par un personnel médical formé.

Un autotest réalisé à domicile ne suffit pas comme preuve. La remise d'une déclaration de consentement explicite par les parents ou les tuteurs (ou par les élèves majeurs) n'est pas nécessaire.¹²

Dans les écoles primaires, des autotests sont utilisés en complément des tests en pool¹³ PCR pour un test supplémentaire le lundi matin. De fait, ces établissements organisent d'ores et déjà des tests PCR systématique et régulier deux fois par semaine.

Des efforts sont également réalisés dans certains *länder* pour proposer des solutions de dépistage moins invasives et adaptées à l'âge. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les élèves des écoles primaires et des écoles spécialisées sont testés, dans le cadre du dépistage du coronavirus, deux fois par semaine dans leur groupe d'apprentissage à l'aide du « **test sucette** », un **simple test salivaire**. Les élèves sucent un écouvillon de prélèvement pendant 30 secondes. Les écouvillons de prélèvement de tous les enfants du groupe d'apprentissage sont regroupés dans un récipient de collecte et analysés comme un échantillon collectif anonyme (appelé aussi « pool ») le jour-même par un laboratoire à l'aide de la méthode PCR.¹⁴ C'est uniquement si le résultat du groupe revient positif, qu'un deuxième test, individuel celui-ci, est demandé. Il est à réaliser à la maison grâce à un kit préalablement distribué gratuitement.

4. Autriche

L'Autriche a commencé dès février à tester les élèves directement dans les salles de classe ou à la maison avec des tests antigéniques qu'ils réalisent eux-mêmes. Un rituel qui fait désormais partie de leur quotidien étant donné qu'écoliers, collégiens et lycéens subissent jusqu'à trois tests par semaine. La sucette PCR est testée également depuis mai 2021 dans des crèches. Non obligatoires, ils sont toutefois indispensables pour pouvoir

¹⁰ https://www.rtbf.be/info/societe/detail_coronavirus-en-allemande-fin-des-tests-gratuits-des-octobre-pour-favoriser-la-vaccination?id=10821840

¹¹ https://www.rtbf.be/info/monde/detail_coronavirus-en-allemande-retour-des-tests-gratuits-pour-lutter-contre-la-hausse-des-contaminations?id=1087775

¹² <https://www.km.bayern.de/allgemein/meldung/7230/selbsttests-fuer-bayerische-schuelerinnen-und-schueler.html>

¹³ Les prélèvements de tous les sujets testés sont regroupés et analysés comme un échantillon collectif anonyme

¹⁴ <https://www.schulministerium.nrw/>

assister en cours, puisque les élèves dans l'incapacité de présenter un résultat négatif à un test antigénique ou PCR ne sont pas acceptés dans les établissements.¹⁵

5. Suisse

Un monitoring des cas positifs dans les collectivités scolaires est réalisé deux fois par jour par des personnes soumises au secret médical. Lorsque 2 élèves sont positifs au coronavirus dans la même classe sur une période de 5 jours consécutifs, une évaluation de la situation est faite. Cette évaluation peut mener à une enquête d'entourage réalisée en collaboration avec le Médecin cantonal. Des autotests sont distribués et réalisés à la maison par les parents. Les élèves dont le test est négatif peuvent rester/revenir en classe selon les indications des autorités sanitaires.

Si 4 élèves sont absents dans une classe pour raison de santé, des autotests sont distribués aux élèves de toute la classe. Les élèves font leur autotest à la maison et, si le résultat est positif, ils restent à la maison, tout comme l'ensemble de leur fratrie.

Les autotests sont pratiqués à la maison par les parents. Il n'y a plus de test réalisé à l'école. Si les parents refusent que leur enfant soit autotesté, ils peuvent l'accompagner dans un centre de test afin d'envisager son retour en classe. Si les parents ne souhaitent pas que leur enfant soit testé dans un centre de test, il doit rester à la maison pendant 10 jours.¹⁶

¹⁵ <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/covid-petit-tour-du-monde-du-depistage-a-lecole-1294730>

¹⁶ <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/informations-destinees-aux-eleves-aux-parents-et-aux-professionnels-de-la-formation-dans-le-canton-de-vaud-coronavirus-covid-19/#c2069252>

C. La Ligue des familles demande la gratuité des autotests

Il est indispensable de donner à toutes les familles les moyens de suivre les recommandations sanitaires. La Ligue des familles demande donc aux gouvernements de se donner les moyens de leur politique et de mettre à disposition gratuitement un autotest par semaine pour chaque élève.

Cette politique semble tout à fait réaliste au vu de ce qui est d'ores et déjà entrepris dans les pays proches du nôtre. Il est manifeste qu'en comparaison avec les autres pays d'Europe, la Belgique est en retard sur l'utilisation des autotests et leur mise à disposition gratuite.

Lors d'un précédent CODECO, le Ministre fédéral de la santé a répondu à cette demande de gratuité des autotests qu'il était impossible techniquement de mettre cette disposition en œuvre, car « *On les met à disposition en masse dans les supermarchés. On les achète à partir de 3,5 euros. On ne peut pas faire un système de remboursement dans les supermarchés comme cela existe chez les pharmaciens. Cela demanderait un an ou deux de travail et de préparations administratives. Ce n'est tout simplement pas possible.* »¹⁷

Pourtant, le Ministre rappelle également que les bénéficiaires de l'intervention majorée ne payent leur autotest qu'1 euro. Ceux-ci sont en effet facturés en tiers payant et la pharmacie touche ainsi 7 euros de la part de l'INAMI pour chaque test vendu dans ces conditions. Il y a là une incohérence à expliquer à la fois qu'il est impossible de mettre en place un remboursement pour les autotests ET qu'un tel remboursement existe déjà.

La demande de la Ligue des familles n'est aucunement d'organiser le remboursement des autotests vendus dans les supermarchés, mais bien d'organiser le remboursement intégral par l'INAMI en pharmacie, dans le prolongement de ce qui est déjà aujourd'hui possible pour les BIM. Cette solution est réaliste et nécessaire pour assurer l'efficacité de la politique de testing. La maladie et la mise en quarantaine sont des risques collectifs bien réels qui touchent régulièrement les familles depuis bientôt 2 ans. Les mesures de prévention ou de réparation de ces risques collectifs ne peuvent résolument pas reposer sur les épaules des seuls individus. En Belgique, la protection des risques sociaux par la sécurité sociale est un fondement du pacte social. En matière d'autotest, il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement, seulement des choix politiques malheureux.

Il est également fondamental de mener une réflexion quant au type d'autotests à recommander, comme cela a été fait dans d'autres pays également, afin d'éviter les désagréments pour les enfants et permettre le respect de ce protocole.

Janvier 2022

Maxime Michiels

m.michiels@liguedesfamilles.be